## PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LA PERIODE D'APPLICATION PRATIQUE



## Période d'application pratique en entreprise

FORMATION : DEVELOPPEUR FULL STACK, JAVA SCRIPT

Du: 26/05/2021

Au: 20/09/2021

IFOCOP est une association de loi 1901 à but non lucratif, dispensateur de formation professionnelle. Le modèle formatif d'IFOCOP conjugue une formation théorique de 4 mois et une période d'application pratique en entreprise. Durant cette période en entreprise, les stagiaires mettent en œuvre un programme d'activités défini avec le tuteur de l'entreprise et validé par IFOCOP. Les stagiaires sont soutenus et accompagnés par l'institut pendant tout leur parcours par

nos responsables de formation et par l'utilisation d'une plateforme pédagogique à distance. Objet : Définition des activités en entreprise, préalable à la signature du protocole pour la période d'application pratique Je m'engage à accueillir Mme, M. .....en qualité de stagiaire de la formation professionnelle\* dans mon entreprise, pendant la durée de sa formation aux conditions stipulées dans le protocole pour la période d'application pratique. ..... Nom de l'Entreprise : Service d'accueil: Représentée par : Adresse: Siège Social: n° Identification Siret: Forme Juridique: n° de TVA Intracommunautaire : Code NACE: Secteur d'activité : Nombre de salariés : Tuteur en entreprise de la période d'application Coordonnées du Directeur (trice) des Ressources **Humaines**: pratique Nom: Nom: **2**: **a**: Email: Email: Objectif général du stage : Mise en pratique des acquis de la formation dispensée par IFOCOP, lors de la période d'application en entreprise. Activités principales : Selon la formation, à l'issue de la période d'application pratique et afin de valider la formation délivrée, le stagiaire devra établir un dossier professionnel ou un projet présentant l'entreprise et les activités effectuées qu'il soumettra au Tuteur de l'entreprise pour validation. Fait le : ..... Pour l'entreprise, Nom et Qualité du Signataire : Signature du stagiaire,

**Cachet et Signature** 

Tél: 01 40 21 83 78

<sup>\*</sup>Les stagiaires de la formation professionnelle n'entrent pas dans le cadre de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires (élèves ou étudiants) des enseignements scolaires et universitaires.